
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la commune de Montastruc-la-Conseillère**

COMPTE RENDU

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019

Nombre d'élus : L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} octobre à dix-neuf heures
- en exercice : **11** trente minutes, le Conseil d'administration du Centre
- présents : **7** Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué le
- pouvoirs : **1** 2 août 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le
- votants : **8** lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Michel ANGUILLE, Président.

Présents : M. Anguille, Mme Michaux, Mme Agard, Mme Durand, M. Lespes, M. Rison, Mme Veillard.

Absents excusés : Mme Boffo, Mme Cadoz, Mme Laurens, M. Mestdagh,.

Procurations : Mme Boffo donne pouvoir à Mme Michaux

Secrétaire de séance : Mme Veillard

Les membres présents, convoqués le 24 septembre 2019, signent la liste d'émargement du Conseil d'Administration de ce jour et approuvent l'ordre du jour suivant :

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du CCAS du 5 septembre 2019

Le compte-rendu de la réunion précédente : est approuvé à l'**unanimité**.

2 - Délibérations :

N° 2019 10 001 : Aide financière exceptionnelle à l'association « Maison de la fraternité »

Monsieur le Président propose d'attribuer une aide financière exceptionnelle à la « Maison de la fraternité » pour un montant de 250 € qui sera utilisée pour améliorer son fonctionnement.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Après avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'**unanimité**

➤ **D'accorder l'aide financière de 250 €**

N° 2019 10 002 : Aide financière à Madame et Monsieur SIDI

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande d'aide financière de Madame et Monsieur SIDI.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'**unanimité** :

- **De refuser l'aide financière.**

N° 2019 10 003 : Aide au permis de conduire Rafaël VERGNES

Monsieur le Président expose la demande d'aide au permis de conduire de Monsieur Rafaël VERGNES.

Au vu de la situation et des pièces fournies, le CCAS envisage de verser une somme de 500 € à l'auto-école de Saint-Jean représenté par M. JORDAN. Le versement de cette somme correspond à une formation intégrant des heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ.

Cette somme sera versée en contrepartie d'une activité d'intérêt général effectuée par Monsieur Raphael VERGNE telle que définie dans la convention signée avec le CCAS, soit 50 heures, auprès des services municipaux.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'unanimité :

- **D'accorder** l'aide au permis de conduire à Monsieur Rafaël VERGNES
- **De verser** la somme de 500 euros à l'auto-école de Saint-Jean
- **De verser** cette aide une fois l'activité d'intérêt général effectuée.

3 – Questions diverses :

1. Choix du colis pour les personnes ne pouvant pas venir au repas des aînés
2. Choix du cadeau souvenir pour les personnes assistant au repas

Fin de la séance : 20h40.